

RÈGLEMENT – APPEL À FILMS DOCUMENTAIRES 2027 - QUATTROCENTO

1. OBJET DE L'APPEL À FILMS

L'appel à films documentaires est ouvert jusqu'au 31 octobre pour la quatrième édition du Festival du Film Documentaire du Var, qui se déroulera du 8 au 12 février 2027 en Métropole TPM. Il s'adresse aux réalisateurs, producteurs et auteurs proposant un documentaire de création, d'enquête, de société, scientifique ou sur tout autre sujet. Cette édition inaugure une compétition officielle avec jury. Les prix seront annoncés ultérieurement.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Documentaire dont une partie — ou la majeure partie — du tournage s'est déroulée dans le département du Var, ou qui entretient un lien significatif avec l'histoire du territoire.
- Le film doit être un documentaire, toutes formes confondues.
- Durée acceptée : Toutes les durées
- Année de production: 2025-26-27 (ours ou avant-première pour 2027)
- La langue originale n'est pas restrictive, mais des sous-titres français ou anglais doivent être fournis.
- Le participant doit posséder les droits de diffusion nécessaires.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'inscription doit être effectuée via le formulaire officiel avant la date limite : **31 octobre minuit.**
- Les éléments suivants doivent être fournis : lien de visionnage, synopsis, informations techniques, dossier artistique (facultatif), visuels.
[Le formulaire à remplir est indispensable ICI](#)
- Toute inscription incomplète pourra être refusée.

4. SÉLECTION

- Les films seront évalués par un comité de sélection.
- La sélection est définitive et ne peut faire l'objet d'aucune contestation.
- Les candidats seront informés par un appel téléphonique.
- Les candidats acceptent les reprises du festival en cas de sélection en 2027.

5. PROJECTION

- En participant, les auteurs acceptent que leur film soit projeté dans le cadre exclusif de l'événement.
- Des extraits (max. 2 minutes) pourront être utilisés pour la promotion du festival.
- Une copie de projection conforme doit être fournie avant le 30 novembre 2026.

6. DROITS ET RESPONSABILITÉS

- Le participant garantit détenir tous les droits du film (musique, images, archives).
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige lié aux droits.
- En participant, le candidat autorise la diffusion du film dans les conditions décrites.
- Déplacements : un forfait de déplacement (uniquement sur le territoire) sera proposé par l'association (aucune nuitée sera prise en charge en dehors des cartes blanches).

7. PROTECTION DES DONNÉES

Les informations collectées sont utilisées uniquement pour la gestion de l'appel à films, conformément au RGPD. Les participants peuvent demander la suppression de leurs données après l'événement, à l'exception des films programmés, des interviews et des prises de parole réalisées lors des débats à l'issue des projections. Ils acceptent également d'être filmés pour les besoins de la promotion du festival.

8. PARTICIPATION FINANCIÈRE

Une participation de quinze euros est sollicitée pour l'inscription des documentaires, cinq euros pour les films étudiants moins de vingt cinq ans (Gratuit pour les étudiants LPCVCA de et de l'Isa de Toulon). Un forfait de dix euros par film est proposé aux distributeurs ou aux producteurs inscrivant au moins trois films (montant à régler sur HelloAsso – Quattrocento, onglet « Adhésions »). En cas de difficulté financière, merci d'envoyer un email à quattrocento@cinemadelalaune.com en expliquant les raisons.

[Lien hello asso quattrocento](#)

9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'appel implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Signature pour acceptation
NOM PRÉNOM
Lu et approuvé